

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 004-2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 avril 2026 à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur NEDJAR Djamel Président du CCAS.

Présents : Monsieur NEDJAR Djamel, Madame BOULET Isabelle, Madame EL HAJOUI Rachida, Madame SARRAZIN Muriel, Madame JUMEL Maria, Monsieur MAILLARD François, Monsieur RUBANY Jean-Marc, Madame MAICHOUF Ahlam, Madame DARMOCHOD Yolande, Madame BRAMS Joëlle, Madame BAPTISTE Monique, Madame SCHEYDER Mireille, Monsieur CHAHROKNI Nosrat, Madame CIPRIANI Fatima.

Excusés : Madame MACKOWIAK Ghyslaine, Madame LE PORT Michèle et Monsieur JEGOU Serge.

Création d'une commission permanente : Commission d'aides sociales

Il est exposé que :

- ✓ L'article R. 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles donne la possibilité aux CCAS de créer, au sein de leur Conseil d'Administration, une commission permanente : commission d'aides sociales dont la mission est d'accélérer le traitement des demandes d'aides financières, en réunissant une instance plus adaptée en nombre de membres et plus souple en termes de fonctionnement ;
- ✓ L'article R. 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux délégations consenties par le Conseil d'Administration,
- ✓ Concernant la composition de ladite commission, le code de l'Action Sociale laisse toute liberté au Conseil d'Administration pour en fixer la composition, qu'il s'agisse du nombre d'administrateurs présents en son sein ou de leur mode de désignation. L'article R-123-19 impose simplement de respecter le principe de parité entre membres nommés et membres issus du Conseil Municipal ;

Il est proposé au Conseil d'Administration de **créer une commission d'aides sociales**, de **nommer les membres** qui la composeront, de **définir ses attributions**,

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : D'APPROUVER la création et l'installation d'une commission d'aides sociales dont l'objectif est de pouvoir accélérer le traitement de demandes d'aides financières facultatives ;

Article 2 : DE NOMMER en qualité de membres qui composeront cette commission :

- La Vice-présidente du CCAS,
- Un membre élu par le Conseil Municipal par rotation désigné en séance du Conseil d'Administration,
- Un membre nommé par le Maire par rotation désigné en séance du Conseil d'Administration,
- Un agent du CCAS qui présentera le dossier et qui assurera le secrétariat de la commission.

Article 3 : DIRE que la commission d'aides sociales devra, à chaque séance du Conseil d'Administration, rendre compte des décisions prises dans les matières qui lui sont confiées.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Président du CCAS

Djamel NEDJAR.



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès du C. C. A. S., étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le : 16/04/2026
Et Publication ou notification
Du : 16/04/2026

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Délibération sur la création d'une commission permanente commission d'aides sociales

Date de transmission de l'acte : 16/04/2026**Date de réception de l'accusé de
réception :** 16/04/2026**Numéro de l'acte :** DELIB004-2026 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 078-267801025-20260416-DELIB004-2026-DE**Date de décision :** 16/04/2026**Acte transmis par :** Corinne LELONG**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées